

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire  
2 Février 2015**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 2 février 2015, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire-suppléant

Sont présents:

Monsieur Langis Proulx  
Monsieur Miguel Thibault  
Monsieur Benoit Ladrie  
Madame Julie Lacroix-Danis  
Madame Sylvie Voyer

Formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

3 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Monsieur Yves Detroz, maire-suppléant, souhaite la bienvenue et dédie la minute de silence à Madame Ouellet décédé la semaine passé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 022-15**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2015

**Résolution No 023-15**

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que l'on adopte les procès-verbaux du 5, 8 et du 13 janvier 2015. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2015.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

**Résolution No 024-15**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 JANVIER 2015

Dépenses incompressibles (par Accès-D): 10 504.31\$

Dépenses incompressibles (par chèque) :	36 067.40\$
Dépenses compressibles :	43 806.29\$
Salaire des employés :	14 911.29\$

**Total des dépenses pour janvier 2015 : 105 289.29\$**

REVENUS AU 31 JANVIER 2015

Arrondissement :	0.01\$
Compensation/ Recyc-Québec :	7473.40\$
Intérêts-arrières de taxes :	46.90\$
Licence et permis :	20.00\$
Location de machinerie :	94.82\$
Loyer :	30.00\$
Matière Résiduelle :	182.81\$
Médailles pour chiens :	10.00\$
Mutation :	2 020.49\$
Taxes foncières générales :	7 463.54\$
Photocopies :	15.00\$
Remboursement d'immatriculation :	258.22\$
Vente de rebus férreux/huiles :	56.00\$

**Total des revenus pour janvier 2015 : 17 671.19\$**

**Solde en banque au 31 janvier 2015 : 58 622.10\$**

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR YVES DETROZ

Madame Nadia Lavoie, directrice générale, mentionne et dépose la lettre de démission de monsieur Yves Detroz en séance tenante.

AVIS DE VACANCE: POSTE DE CONSEILLER

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de Conseiller suite à la démission de monsieur Yves Detroz. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par le président d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT

**Résolution No 025-15**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts nomme monsieur Langis Proulx au poste de maire-suppléant pour un mandat jusqu'au 2 février 2016.

NOMMER UN REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE LA MRC

**Résolution No 026-15**

Il est proposé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts désigne monsieur Langis Proulx pour être représentant au conseil de la MRC Rimouski-Neigette pour les cas où le maire ne peut être présent.

CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LA CAISSE DES JARDINS DE LA RIVIÈRE NEIGETTE

**Résolution No 027-15**

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que d'autoriser monsieur Langis Proulx, maire-suppléant qui a été retenu à signer pour et au nom de la Municipalité de La Trinité-des-Monts les documents relatifs aux effets bancaires, ainsi que Nadia Lavoie, , dir. gén. /sec.-trés. et Joelle Lepage, adj. adm./sec.-trés.

AUGMENTATION DES SALAIRES

**Résolution No 028-15**

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts ajuste les augmentations de salaire à la hausse en raison de 2.5% pour monsieur Steeve Proulx et de 1.25% pour monsieur Daniel Proulx.

APPUI À LA LUTTE AU DÉCROCHAGE ET POUR ENCOURAGER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

**Résolution No 029-15**

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1% pour les garçons et 10,5% pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité élargi COSMOSS persévérance Rimouski-Neigette/La Mitis organise Les Journées de la persévérance scolaire sur le thème « Un geste au quotidien qui nous implique tous », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Mitis et de la MRC Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte;

**De déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;**

**D'appuyer COSMOSS de La Mitis et de Rimouski-Neigette comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires - afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;**

MANDAT DE REPRÉSENTANT DANS LE DOSSIER DE LA FERME DU FOND D'ORME

**Résolution No 030-15**

Il est proposé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts mandate madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.trés. à représenter la Municipalité de La Trinité-des-Monts dans le dossier :#100-32-005347-142 (Ferme du Fond D'Orme) lors de l'audition à la Cour du Québec, Petites créances le 2 février 2015 à 14 heures.

PRÊT TEMPORAIRE

**Résolution No 031-15**

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts mandate madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.trés. à faire une demande auprès de madame Guylaine Servant, directeur de compte au Centre Financier aux Entreprises de Desjardins pour l'octroi d'un prêt temporaire de 70 000.00\$ pour les dépenses courantes en attendant les entrées d'argent prévu.

Monsieur Yves Detroz, maire-suppléant et madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.trés. sont les deux signataires de ce dit prêt.

CONSEIL DU PATRONAT

**Résolution No 032-15**

CONSIDÉRANT QUE le 29 janvier 2015, le Conseil du patronat du Québec (CPQ), dans le cadre des auditions publiques portant sur la prochaine stratégie du gouvernement en matière de développement durable, proposait au gouvernement Couillard de « réallouer une partie des budgets actuellement consacrés au maintien des municipalités dévitalisées vers des mesures facilitant la relocalisation des ménages qui y habitent »;

CONSIDÉRANT QUE l'économie du Québec est surtout composée de petites et moyennes entreprises et que, dans les régions, ces dernières produisent matières premières et denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE la population rurale qui travaille en région a droit à une qualité de vie et à des services au même titre que la population urbaine;

CONSIDÉRANT QUE les régions créent de la richesse et nourrissent le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la position du Conseil du patronat du Québec démontre une profonde incompréhension des dynamiques régionales;

CONSIDÉRANT QUE si le CPQ croit avoir découvert une solution à la lutte contre le déficit, il est manifeste qu'il surestime les montants réellement affectés à revitaliser ces municipalités;

Il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts:

- signifie son indignation face au mémoire initial présenté le jeudi 29 janvier 2015 par le Conseil du patronat du Québec dans le cadre des auditions publiques portant sur la prochaine stratégie du gouvernement en matière de développement durable, ainsi que son insatisfaction quant aux correctifs apportés par son PDG, M. Yves-Thomas Dorval le lendemain de l'annonce;
- invite pour l'avenir le Conseil du patronat du Québec à consulter les acteurs régionaux avant de prendre de telles positions.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues.

ANNULATION DE LA RÉOLUTION #25-10; GRATTAGE ET SABLAGE D'ENTRÉES PRIVÉES ET CHEMINS FORESTIERS

**Résolution No 033-15**

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts annulent la résolution #25-10; Grattage et sablage d'entrée privés et chemins forestiers, étant donné que c'est une pratique interdite pour les municipalités.

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RETIRER CERTAINS USAGES DE LA ZONE 119-M

**Comté de Rimouski  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
211-15  
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup>**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE,  
AFIN DE RETIRER CERTAINS  
USAGES DE LA ZONES 119-M**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un nouveau règlement de zonage no 195-12 pour l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone 119-M du *Règlement de zonage* permet plusieurs usages comprenant entre autres les groupes d'usages habitation, commerce de consommation et de services, industriel, public et récréation;

**CONSIDÉRANT QUE** de l'avis du conseil municipal, il est opportun de retirer de la zone 119-M les groupes d'usages habitation et public, afin de répondre à certaines exigences environnementales;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2014;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

Numéro et titre du règlement

**1.** Le présent projet de règlement porte le numéro 211-15 et s'intitule « *Projet de règlement modifiant le règlement de zonage, afin de retirer certains usages de la zone 119-M* ».

Annexe

**2.** La grille de zonage présenté à l'intérieur de l'annexe « A » de ce règlement fait partie intégrante du présent règlement.

Remplacement de la grille 119-M

**3.** La grille des spécifications 119-M du *Règlement de zonage* est modifiée. La modification consiste à retirer les groupes d'usages habitation et public de la grille des spécifications 119-M, tel que présenté à l'annexe « A » du présent règlement.

Entrée en vigueur

**4.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Sylvie Voyé, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que le conseil adopte, par la présente, le règlement numéro **211-15** intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage, afin de retirer certains usages de la zone 119-M* ».

<b>Avis de motion :</b>	<b>1<sup>er</sup> décembre 2014</b>
<b>Adoption :</b>	<b>2 février 2015</b>
<b>Entrée en vigueur :</b>	<b>2 février 2015</b>
<b>Affichage :</b>	<b>3 février 2015</b>

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE-SUPPLÉANT

Monsieur Yves Detroz, maire-suppléant, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h38 à 19h56.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 034-15**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Miguel Thibault que la séance soit levée. Il est 19h59.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 2 MARS 2015

.....  
Yves Detroz  
Maire-suppléant

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.